

les Conseils de Quartier

au service de la Ville

Depuis 2021, les Conseils Citoyens alençonnais se sont réinventés et sont devenus Conseils de Quartier. Un fonctionnement redéfini qui met l'accent sur le lien entre chaque Conseil et son quartier et qui vient clarifier l'articulation entre les instances participatives et la collectivité.

Qu'est-ce que c'est ?

Les Conseils de Quartier sont des espaces d'échange et de réflexion, à l'échelle des quartiers, sur toutes les questions relatives à la vie locale et à l'intérêt général. Ils participent à renforcer et à faire vivre le lien entre les habitants et avec la collectivité.

À quoi ça sert ?

Essentiel à la vie démocratique locale, le rôle de chaque Conseil de Quartier s'articule autour de deux grands axes :

- La réflexion et le conseil : la municipalité peut solliciter chacun des Conseils à tout moment pour mener des réflexions thématiques qui permettront de nourrir la construction des projets à venir.
- La proximité : directement ancré dans son quartier, le Conseil est chargé d'agrèger et de faire remonter les interrogations, suggestions et signalements émis par les habitants.



Qui peut siéger ?

Les Conseils de Quartier sont ouverts aux Alençonnaises et aux Alençonnais d'au moins 16 ans résidant sur le quartier ou y exerçant une activité associative, scolaire ou professionnelle.

Chaque Conseil de Quartier est composé de 21 membres maximum répartis en trois groupes :

- des habitants volontaires ayant répondu à l'appel à candidature
- des acteurs économiques et associatifs du secteur
- des intervenants qualifiés invités par la municipalité pour accompagner les Conseils sur certains aspects de leur action

Comment ça marche ?

- Quatre réunions plénières par an minimum
- La constitution de groupes de travail thématiques pour mener des réflexions sur la base des lettres de mission confiées par la Ville et impulser des projets tout au long de l'année
- Un budget annuel alloué dans le cadre du budget municipal

Quel est mon quartier ?

Un découpage en 6 quartiers réunis en 5 conseils pour une meilleure prise en compte des spécificités du territoire et une plus grande cohérence des actions. Découvrez-les :

- Coeur de Ville, Croix Mercier, Châtelets, Hippodrome
- Brebiette, Guéramé, boulevard Duchamp
- Montsort, Mantelet, Haut Éclair, Saint Léonard
- Courteille
- Perseigne

Retrouvez la carte détaillée sur www.alencon.fr rubrique Ma ville au quotidien, Démocratie participative, Conseils de Quartier



Bulletin d'inscription



Flashez le QR Code avec votre smartphone pour remplir le formulaire en ligne.



- habitant/habitante
- association/acteur économique

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

SI ASSOCIATION OU ACTEUR ÉCONOMIQUE,
Structure représentée :

Adresse du siège social :

Fait le :

Signature :



au service de la Ville

Le bulletin d'inscription
peut être adressé

PAR COURRIER :

à l'attention de M. le Maire
Hôtel de Ville
Place Foch
CS 50362
61014 Alençon Cedex

PAR MAIL :

democratie.participative@ville-alencon.fr

PAR DÉPÔT :

à l'accueil de l'Hôtel de Ville

VIA LE FORMULAIRE EN LIGNE :

- Sur le site de la Ville d'Alençon rubrique Ma Ville au quotidien sous-rubrique Démocratie participative ;
- Ou en flashant le QR code qui se trouve au verso avec votre smartphone.



au service de la Ville

Vous souhaitez rejoindre
le Conseil de votre quartier ?

Vous avez des questions ?

Contactez-nous :

Renseignements et inscriptions :

Ville d'Alençon
Service Démocratie Participative
18 rue de Bretagne
61000 Alençon
Tél. : 02 50 90 42 05
Mail : democratie.participative@ville-alencon.fr



www.alencon.fr



Participez à la vie locale,

rejoignez le
Conseil
de votre quartier

